

L'aménagement des rives de l'Erdre

Une mise en relation des secteurs urbains avec le milieu naturel

Comment le passé historique a influencé l'aménagement actuel des rives?

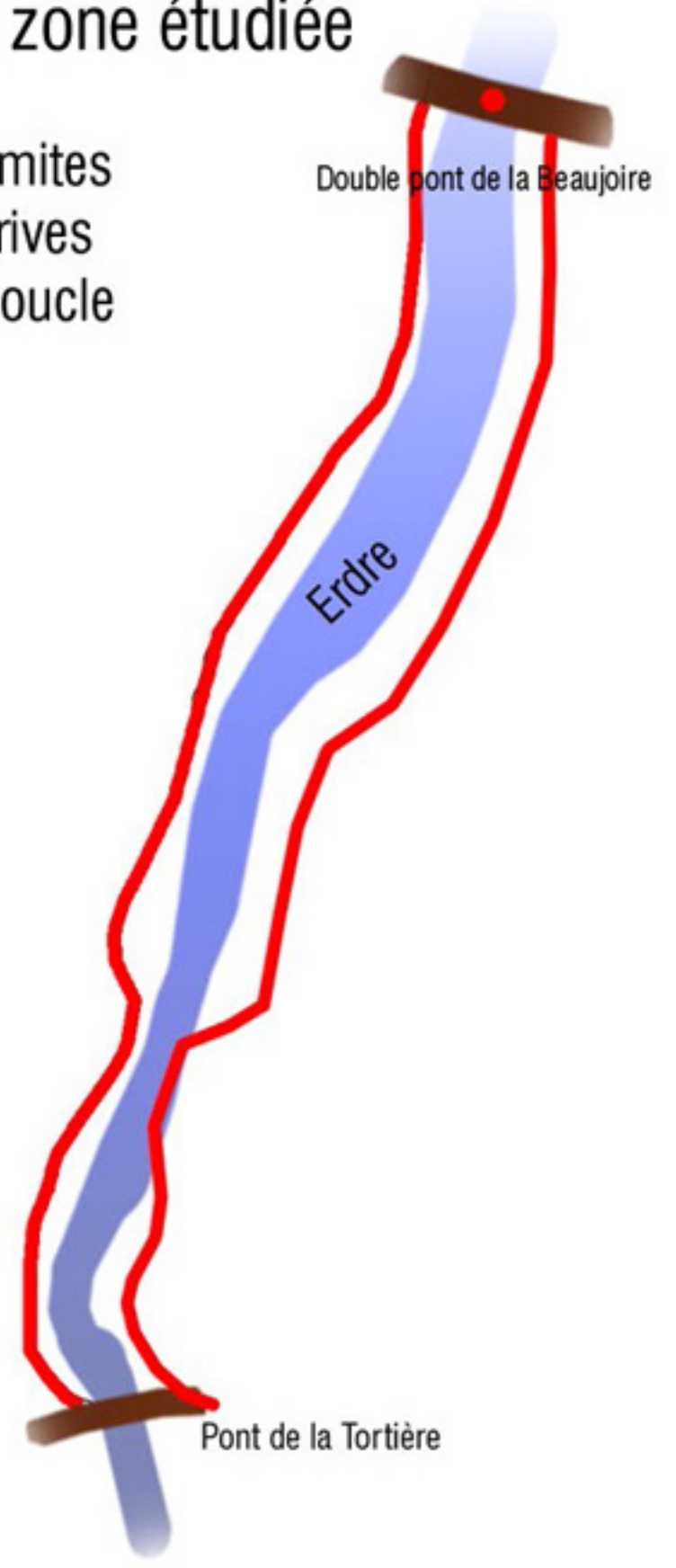
Erdre: une des plus grandes rivières de France
Fort capital naturel à mettre en valeur, à préserver

La Jonelière: a toujours été un haut lieu de détente et de loisirs pour les Nantais (guinguettes, lieu d'escale pour les bateaux de l'Erdre, régates...)



Choix de la zone étudiée

2 limites
2 rives
1 boucle



Depuis années 80: objectif de la municipalité = faire profiter de ce patrimoine au plus grand nombre avec la création de balades aménagées.
Années 80: forte demande des riverains d'avoir des meilleurs accès à l'Erdre ---> prise de conscience de la ville d'où volonté d'aménager les bords de l'Erdre
10 kms de rives aménagées sur la rive gauche et 5 kms sur la rive droite

L'accès aux bords de l'Erdre piétine

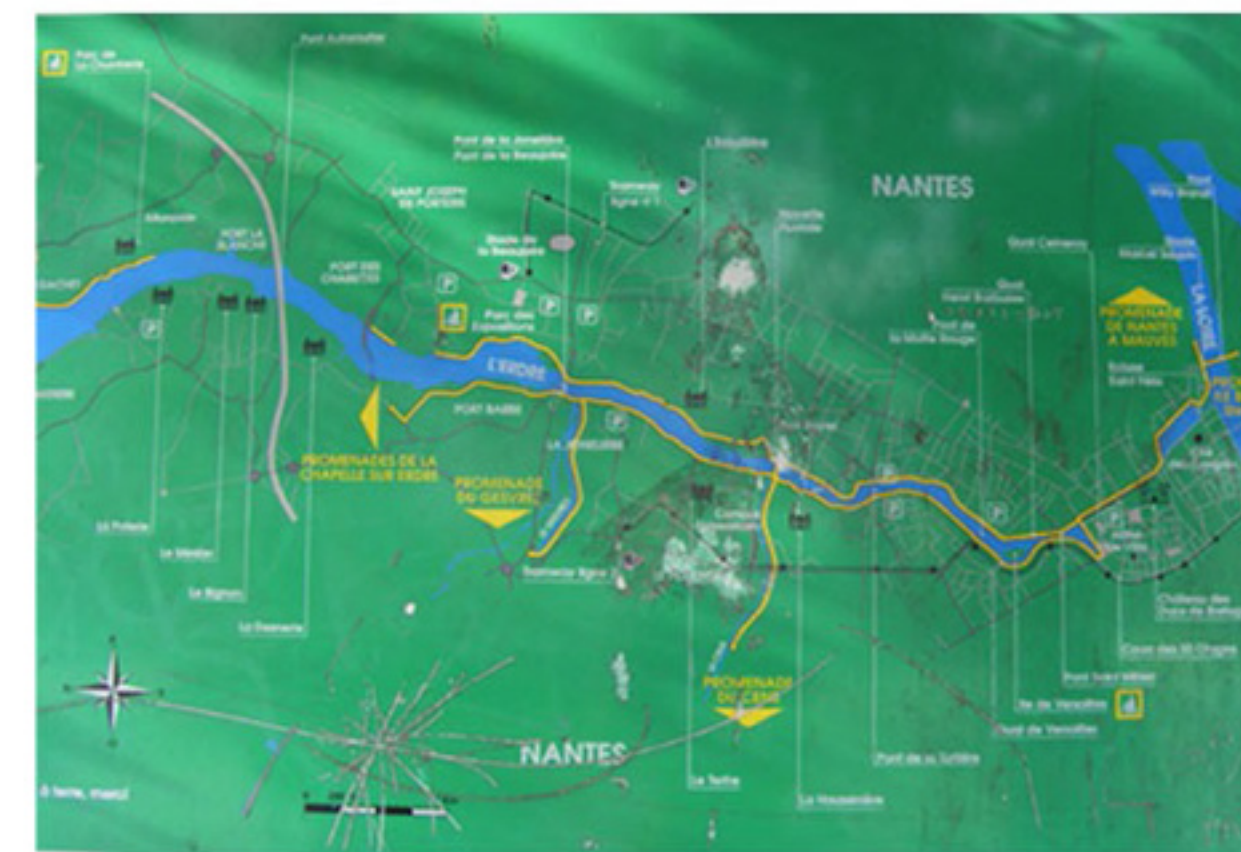
Les associations veulent le prolonger de quelques centaines de mètres.

Les derniers points noirs

Les Amis de l'Erdre pour la continuité jusqu'à Sucé

L'accès aux rives : encore un effort

LES COULEES VERTES



Comment cet aménagement est-il prévu dans la théorie?

Plan Local d'Urbanisme (Nantes 2007)

Prescription environnementale

Espace boisé classé à conserver ou à créer

Zone naturelle

Zone NL (naturel de loisirs)

Zones urbaines

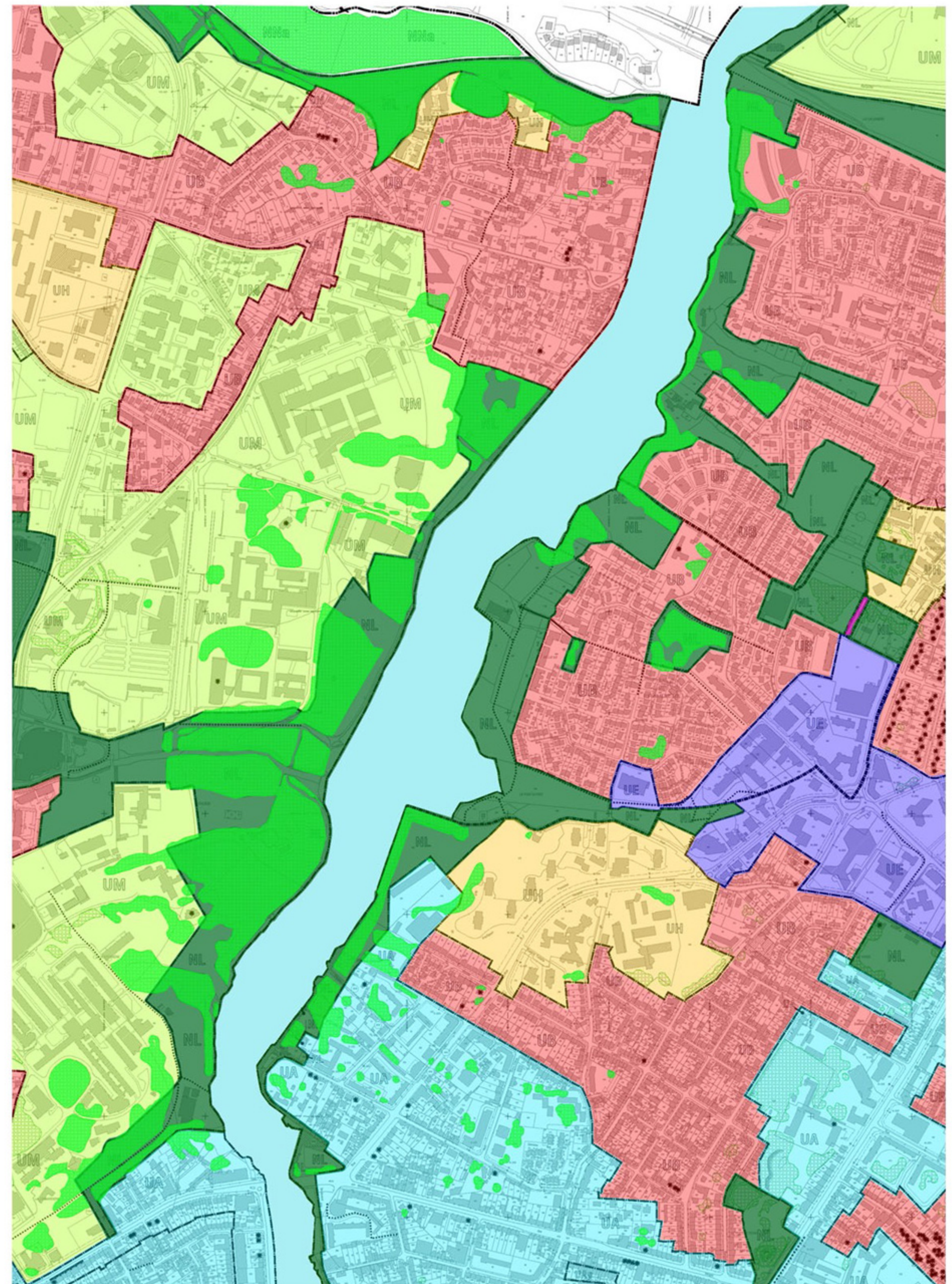
Zone UA: couvre la zone de centralité, à caractère ancien ou non devant recevoir des constructions à destination d'habitation, de service et d'activités urbaines, d'équipements d'intérêt collectif et de bureaux participant au développement du coeur de l'agglomération.

Zone UB: zone mixte à dominante habitat située en périphérie. Elle couvre le tissu pavillonnaire et les petits collectifs.

Zone UH: couvre les secteurs de la commune, urbanisés sous forme d'espaces ouverts construits de «tours et de barre» avec quelque secteurs pavillonnaires.

Zone UM: regroupe les secteurs d'implantation des grands équipements publics et privés, des universités et grandes écoles, centre de recherche...

Zone UE: reçoit toutes les activités sauf certaines soumises à autorisation dans le cadre des installations classées pour la protection de l'environnement



Sources:
- Archives municipales de Nantes
- PLU Nantes 2007
- Nantes Métropole
- Maison de l'Erdre
- CERMA (carte)
- TPE Laurent Crec'hriou, juin 2000, *Projet d'Aménagement de la base nautique de la Jonelière*
- *Aménager des rivières en ville*, Certu, avril 2002, Collection Dossiers